

Nouvelles règles de circulation - Avenue de Champagne

De nouvelles règles de circulation sur l'avenue de Champagne



Les règles de circulation évoluent pour les cyclistes et automobilistes.

- Les cyclistes doivent désormais emprunter la chaussée au même titre que les conducteurs
- La zone est limitée à 30km/h sur la section place de la République / place de Champagne (incluse)

Pour rappel, lors du dépassement d'un cycliste sur la chaussée, le conducteur doit respecter une distance minimale de sécurité d'un mètre.